Péréquation financière

Le Canton délie sa bourse et permet un accord

Le Conseil d'État et les deux associations de communes se sont entendus sur une nouvelle répartition financière des dépenses sociales et policières.

Renaud Bournoud Vincent Maendly

Dans l'histoire des relations tumultueuses entre le Canton et les communes, l'accord signé ieudi est un «jalon», comme le dit la présidente du Conseil d'État, Christelle Luisier. Après des années d'engueulades et de claquages de portes, les associations de communes - l'UCV et l'AdCV - et l'État de Vaud ont réussi à s'entendre sur des mécanismes de répartition financière. Cet accord global couvre un large périmètre qui comprend, notamment, une nouvelle péréquation intercommunale, la facture sociale et la facture policière.

Le système, maintes fois reboutiqué, est arrivé à bout de souffle. Tout le monde s'accorde sur ce constat. En revanche, sa refonte suscitait de vives dissensions. Ce nouvel accord prévoit une plus grande solidarité entre les communes afin d'atténuer leurs disparités financières. Il assure aussi «une dotation minimale pour soutenir les collectivités publiques aux ressources fiscales les plus faibles».

Changement de paradigme: ce ne sont plus les charges effectives des communes - dépendant de leurs politiques publiques - qui seront compensées par leurs pairs, mais celles liées à des critères standardisés et «objectifs»: surface, altitude, déclivité du territoire, nombre d'élèves à enclasser, etc. La compensation en fonction de la démographie est main-

La facture sociale et la facture policière sont, quant à elles, sorties du pot péréquatif, mais restent dans le cadre de cet accord global. Les communes qui délèguent leur sécurité à la police cantonale assumeront une plus grande part de la douloureuse.

«Les intérêts des communes sont antagonistes, a relevé le syndic de Lausanne, Grégoire Junod. Il était donc nécessaire que le Canton injecte de l'argent pour parvenir à un accord.» Et c'est donc ce qu'il va faire dans le cadre de la facture sociale. Un «rééquilibrage» avait été décidé en 2020, puis accéléré en 2021. La troisième vitesse est désormais enclenchée: alors que le mécanisme prévoyait que le Canton finance 150 millions supplémentaires par année dès 2028, ce seront 160 millions et cela, dès 2025. Ce n'est pas tout. L'État prenait à sa charge 66% de l'augmentation annuelle de la facture sociale et consent pour l'avenir à en assumer 83% «dès l'année suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation», est-il écrit.

«Le diable se cache dans les détails»

Le syndic d'Yverdon, Pierre Dessemontet, qui passe des nuits avec ses tableurs Excel sur la péréquation, salue cet accord, mais reste «attentiste». «Il est trop tôt pour dire si c'est super ou si c'est horrible, le diable se cache dans les détails. On verra quand nous aurons les chiffres affinés.x

La péréquation et son évolution

La péréquation est un système de répartition des coûts entre le Canton et les communes. L'accord trouvé entre ces derniers concerne la péréquation dite verticale ou indirecte. À savoir:

La facture sociale = env. 1,8 milliard en 2021

- Aide aux personnes âgées (EMS et CMS)
- Subsides à l'assurance maladie
- Aide aux personnes handicapées
- Aide aux personnes en fin de droit (RI)
- Bourses
- PC familles

Système de répartition de la facture sociale entre communes et Canton:

Communes Canton Jusqu'en 2015 50% 50%

Depuis 2015, l'augmentation des dépenses sociales est financée à 66% par le Canton et à 34% par les communes

Conséquence en 2021: les dépenses sociales étaient financées à environ 56% par le Canton et à 44% par les communes.

> 56% 44%

Avec le nouvel accord, l'augmentation des dépenses sociales sera financée à 83% par le Canton et à 17% par les communes

Mathématiquement, la part de la facture sociale à la charge des communes continuera donc de diminuer, à un rythme accéléré.

Un rééquilibrage financier prévoyait que l'État prendrait en charge 150 millions de francs supplémentaires dès 2028. Le nouvel accord signé jeudi accélère encore ce rééquilibrage et l'augmente. L'État prendra 160 millions à sa charge chaque année dès 2025.

La facture policière = env. 70 millions en 2022, en augmentation chaque année de 1,5%

• Coût de la police cantonale

Système actuel:

Toutes les communes financent 65% de la facture, celles qui délèguent leur sécurité à la police cantonale la financent à 35%.

Nouvel accord:

Toutes les communes financent 35% de la facture, celles qui délèguent leur sécurité à la police cantonale la financent à 65%.

Graphique: Dhl. Source : État de Vaud

La nouvelle péréquation horizontale, qui doit effacer 80% de et pauvres, le réjouit. En re-

la facture sociale, qui se calculera l'écart entre les communes riches froidement en franc par habitant et non plus selon les capacités fi-

vanche, la nouvelle répartition de nancières de chaque commune, l'inquiète: «On sait que cela va atténuer les effets péréquatifs.» Evidemment, Pierre Dessemontet,

qui ferraille depuis des années contre le plafonnement des aides, salue l'annonce de sa suppres-

Pour 2025

L'accord paraphé ce jeudi dessine les contours d'un contre-projet de l'initiative «SOS Communes». Celle-ci demande la reprise totale de la facture sociale par le Canton. Cet accord, ainsi que l'initiative, seront soumis au Grand Conseil à l'automne 2023. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux

«Les intérêts des communes sont antagonistes. Il était donc nécessaire que le Canton injecte de l'argent pour parvenir à un accord.»

Grégoire Junod, syndic de Lausanne

parlementaires, et selon leur résultat, que le comité d'initiative décidera s'il retire ou non son texte, indique son vice-président Pierre-André Romanens. «Beaucoup de choses peuvent encore se passer d'ici-là», souligne-t-il en rappelant que les assemblées générales des deux faîtières de communes doivent encore valider l'accord, et que celui-ci sera mis en consultation.

Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Le calendrier ainsi prévu permettra l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1er janvier 2025.

Longue histoire

Dans les années 1990, le Canton crie famine et demande aux communes de contribuer davantage aux dépenses. Pour comprendre qui fait quoi et qui paie quoi, un chantier de désenchevêtrement des tâches entre l'État et les collectivités locales est lancé. Il se nomme Ftacom. Dans ce cadre, l'Union des communes vaudoises (UCV) propose en 1998 une péréquation intercommunale, appelée aussi directe ou encore horizontale. Il s'agit de réduire l'écart des taux d'imposition entre les communes. Ce fossé entre localités pauvres et riches doit être comblé, notamment pour faire pièce à l'initiative du POP qui demande un taux d'impôt unique. Jugé «communiste», ce taux unique pourrait anéantir l'autonomie communale.

La péréquation proposée par l'UCV introduit une solidarité financière entre les communes avec le versement d'argent dans un pot commun, puis une redistribution en fonction de certains critères. Elle sera validée par le peuple en 2000, après un référendum, et subira plusieurs réformes par la suite. L'initiative pour le taux unique sera refusée en 2001.

En parallèle de cette péréquation

directe, la péréquation dite indirecte ou verticale reste à l'œuvre. Elle définit comment la facture des prestations aux citoyens est répartie entre les communes et le Canton, ce qui occasionne d'âpres négociations. Une fois cette répartition fixée, les localités payent chacune leur dû en fonction de la péréquation intercommunale. Les deux répartitions, entre les communes, puis entre les communes et le Canton sont donc liées. Lise Bourgeois

«Cet accord marque le début d'une nouvelle ère»

• La présidente du Conseil d'État, Christelle Luisier, est responsable du dossier des relations avec les communes depuis 2020. La signature de cet accord est «historique».

Quels sont les éléments qui ont permis de débloquer une situation enlisée depuis plusieurs années?

Le Conseil d'État est venu avec l'idée d'injecter des montants financiers dans la péréquation intercommunale pour le contre-projet à l'initiative «SOS Communes». C'était un signal attendu par les communes. Sur cette base-là, nous avons vraiment pu négocier. Cet accord marque le début d'une nouvelle ère. Cela nous permettra d'aborder les relations Canton-communes de manière plus apaisée. Tant que ce dossier n'avançait pas, nous étions dans l'incapacité d'avancer sur les autres.

Avez-vous obtenu des engagements sur le retrait de l'initiative «SOS Communes»?

Nous avons rencontré les initiants ce matin. Le fait que l'AdCV signe cet accord est un signal positif. Mais les initiants ne sont pas l'AdCV. Le comité de «SOS Communes» découvre aujourd'hui cette solution. Il faut leur laisser le temps d'en prendre connaissance.

L'accord implique un report des charges pérennes pour le Canton. La ministre des Finances vient d'annoncer que les recettes fiscales stagnent. Faut-il commencer à s'inquiéter pour les finances de l'État de Vaud? La situation financière est stable,

mais nous sommes dans un contexte qui est marqué par



Christelle Luisier, présidente du Conseil d'État.

beaucoup d'incertitudes avec des crises qui se succèdent. Cet accord est très important pour le rééquilibrage financier entre le Canton et les communes, mais il est conditionné par le mécanisme du frein à l'endettement. Cela veut dire que si tout va mal, il faudrait se repositionner sur différents sujets et pas uniquement celui-ci.

Où en est-on exactement dans l'élaboration de cette nouvelle péréquation intercommunale?

Nous mettons la touche finale à l'exposé des motifs et nous serons prêts pour le début du mois de mai avec l'entier du projet. Il n'y a plus que des chiffres à affiner, selon les derniers décomptes. Sinon, tout a déjà été négocié.

Il y a toujours des gagnants et des perdants dans un sys-

tème péréquatif. Qui sera dans le camp des perdants avec ce nouveau système?

Avec notre accord, une large majorité des communes sont gagnantes et dans toutes les catégories de communes. Après, la péréquation est un système de solidarité. Mais les aspects négatifs sont atténués par l'injection d'argent cantonal, jusqu'à 55 millions, dans le système. Ce dernier va déployer ses effets sur la durée. Donc plus on avance, plus la part cantonale à la participation à la cohésion sociale sera importante. Nous avons aussi prévu des mesures transitoires. Pour 2024, nous débloquons le plafond de l'aide qui touche des communes comme Yverdon, Payerne ou Renens. Et dès 2025, nous compenserons sur cinq ans les communes désavantagées. **RBO**